



Déclaration de l'UNSA éducation
au CTSD du 17 janvier 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Mesdames, messieurs les membres du CTSD,

Permettez-nous, puisque le mois de janvier n'est pas encore terminé, de souhaiter à tous les membres du CTSD une bonne année 2020, année pendant laquelle nous espérons que l'école, ses élèves et ses personnels redeviennent la priorité de la nation. Le projet de réforme des retraites dont personne n'était demandeur, les projets de revalorisation restant dans le flou le plus total, le serpent de mer de l'aménagement des fins de carrières des enseignants, tout cela, ne va pas dans le sens de la sérénité et la confiance dont les enseignants ont besoin pour réaliser leurs missions. Comment peut on faire confiance à notre ministre qui souffle le chaud et le froid et ne donne sciemment aucune information concrète pour rassurer les collègues.

Pour le second degré, une fois de plus, nationalement, la suppression d'emplois est supérieure aux annonces budgétaires car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires. Le SE-Unsa réaffirme son opposition au recours systématique aux heures supplémentaires pour compenser une insuffisance structurelle de postes dans les établissements. Pour le SE-Unsa, les heures supplémentaires ne doivent être attribuées qu'aux enseignants qui le souhaitent

Même si le nombre de postes aux concours reste globalement inchangé, compte tenu de la baisse du nombre d'inscrits, on peut aisément anticiper un sous-recrutement qui ne fera qu'accroître les tensions de fonctionnement dans les établissements et le recours à des contractuels.

Dans notre département comme au niveau académique, ce sont les collèges qui s'en sortent le mieux Ou plutôt le moins mal.

En effet dans 1/3 de nos collèges le H/E tend à augmenter et cela année après année. Utiliser le numérique, pratiquer une pédagogie différenciée, aider chaque élève, tout cela n'est pas possible quand vous avez 27 à 29 élèves de prévu en 6è comme c'est le cas à Marie Curie à Bernay , à Routot à Saint Marcel ou à Vernon. La marge est là, certes, pour créer des dédoublements mais elle n'est pas suffisante et le nombre de salles de classe des établissements n'est pas extensible.

De plus, s'il est indispensable d'avoir une attention particulière pour les collèges de l'éducation prioritaire, il ne faut pas oublier les collèges lambda dans lesquels les collègues ont aussi besoin de voir leurs conditions de travail s'améliorer et cela passe par l'abaissement du nombre d'élèves par classe.

D'où notre demande que vous nous rappeliez selon quel critère est attribuée la marge départementale et les IMP aux différentes établissements

Je vous remercie